



3J PROMOTION

PROJET D'AMENAGEMENT A MOULT-CHICHEBOVILLE

ARTEMIS

ÉTUDE D'IMPACT

ANNEXE 1A : COMPTE-RENDU DES REUNIONS D'INFORMATION PUBLIQUES



23-021 // Mai 2025

Réunion publique // Concertation

Maître d'ouvrage : JSD Moul't **Projet :** Création d'un lotissement d'habitation **Date :** 11 juin 2024

Avancement de l'opération : Réunion publique – Compte rendu de concertation

Personnes concernées :

Prénom Nom	Mail	Téléphone	Destinataire	Présent	
JSD Moul't :					
Sébastien JEAN	s.jean@groupe-sjean.fr	06.03.09.35.88	X	X	
Olivier CAPPELLE	o.cappelle@foncim.fr	02.31.38.94.94	X	X	
Quarante Deux // MOE					
Stéphane BUCHON	stephane.buchon@quarantedeux.solutions	02.55.99.22.11	X	X	
Toni AYA	toni.aya@quarantedeux.solutions	02.55.99.22.11	X	X	
Louise LEVAUFRE	louise.levaufre@quarantedeux.solutions	02.55.99.22.11	X	X	
Mairie de Moul't-Chicheboville					
Coralie ARRUEGO (Maire)	contact@mairie-mc.fr	02.31.27.94.30	X	X	
Personnes présentes					
Environ 40 personnes	10 personnes du « Vieux Moul't » 25 personnes du « quartier multiraquettes »		X	-	

Le prochain rendez-vous est fixé le 25 juin à 18h30 pour les ateliers « Accessibilité//Mobilité » et « Parc ». La participation aura lieu sur inscription

Il aura lieu dans la mairie.

A l'issue de la réunion 6 personnes étaient inscrites. La liste est communiquée à la mairie en annexe du présent compte rendu.

RAPPEL : les ateliers ne pourront pas accueillir plus de 40 personnes.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du site, de ses contraintes et de ses atouts, de ses connexions avec son environnement proche ;
- Diagnostic des espaces et équipements publics à Moul't ;
- Contraintes réglementaires et urbanistiques ;
- Présentation du projet (phasage, grands axes, mixité du bâti, parc, label « biodiverscity »...) ;
- Présentation des ateliers.



QUESTIONS ET APPROFONDISSEMENTS

Question	Elément de réponse
Y a-t-il eu des études concernant le passé du lieu (archéologiques) ?	Oui en 2016-2017. Le premier rapport disponible en mairie. On voit les tranchées sur d'anciennes photos aériennes. Des fouilles supplémentaires sont prévues sur le secteur est est identifié comme intéressant. 
Pourquoi est-ce la destination de logements qui a été retenue pour cette parcelle ?	La destination du projet en parc d'habitation a été retenue lors de l'élaboration du PLU en 2011. Les Moul'tais et Moul'taises avaient été consultés à ce moment.
Des aménagements sont-ils prévus pour améliorer la fonctionnalité de la gare (Accessibilité, nouveaux arrêts, vétusté) ?	Les liaisons aux seins du projet sont destinées à assurer une connexion sécurisée avec la gare. L'objet de l'atelier du 25 juin est de préciser avec les habitants les aménagements à prévoir. Ces connexions sont destinées à être prolongées hors du projet par la mairie. Des projets pour améliorer la fonctionnalité de la gare sont en cours au niveau municipal (mise au norme de la passerelle, passage sécurisé sur la départementale...).
Y aura-il des garanties concernant la bonne entente entre les futures riverains et l'exercice de l'activité située directement au sud-est du projet ?	JSD Moul't peut s'engager à joindre un porté à connaissance sur les activités alentours dans l'acte de vente. L'antériorité de l'activité doit prévaloir sur les plaintes des nouveaux occupants du site.
Les nuisances olfactives et auditives liés à l'activité de séchage de céréales d'Agrial en été ont-elles été prises en compte ?	Des merlons seront créés au sud du projet, ils participeront à l'atténuation des bruits issus de la RD40 et d'Agrial. L'entreprise va être contactée pour définir la mises à jour de son plan de prévention des risques et des nuisances.
Quelle sera la destination des lots ?	JSD Moul't assurera l'aménagement des espaces publics et la viabilisation des parcelles. Une petite partie des terrains sera construite par JSD Moul't, le reste sera destiné à des bailleurs sociaux (30%), à des particuliers (propriétaires occupants) ou à des investisseurs. Au moins une centaine de logements seront collectifs et répondront au besoin en logements type T1 et T2 très recherchés dans la commune.

Un aménagement va-t-il être réalisé à la jonction entre la RD40 et la rue du traité de Rome ? L'accès actuel n'est pas sécurisé.	Un rond-point est prévu. Des échanges avec le département ont eu lieu. Sa réalisation aura certainement lieu au cours de la phase 2 ou ultérieurement.
Les maisons seront-elles toutes du même type ?	Chaque maison devra avoir son caractère propre. Le règlement de lotissement veillera à ce que 3 maisons voisines ne puissent pas être construites sur les mêmes plans.
Le nombre d'habitants supplémentaires important a-t-il été pris en compte dans le dimensionnement des services de la commune ?	La question est au cœur des réflexions d'aménagement. Le phasage sur un temps long permettra et la mixité des logements permettront de maintenir sans augmenter le niveau de service notamment du point de vue des écoles qui pourront rouvrir les classes perdues au cours des dix dernières années.

PROCHAINES ECHEANCES**25 juin 2024**

Type d'atelier	Points qui pourront être abordés lors de ces ateliers
Accessibilité et Mobilité	• Moyens de locomotion utilisés sur la commune • Types de voies préférées • Sécurité des cycles et piétons • Accessibilité PMR et ascenseurs • Mise en place de bornes électriques publiques • Connexions à assurer
Parc et aménités	• Animations possibles dans le parc • Equipement, jeux pour enfant... • Activités dans le parc